

## COMMUNE DE VION (Ardèche)



### Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 31 mars 2016 à 20h15

Présents : Michel DARNAUD, maire, Jean-Pierre VIVIER, Jean-Paul LEGER, Catherine SOUBEYRAND, David BONNET, adjoints, Huguette JOLIVET, Colette BUTTARD, Frédéric SOUBEYRAND, René VERGNES, Sylvain MAURIN, Philippe TERRY, conseillers municipaux.

Absents excusés :

Catherine NALPOWIK qui a donné procuration à Jean-Pierre VIVIER.

Lydia PROTIN qui a donné procuration à Philippe TERRY.

Pascal MARCHANDIAU qui a donné procuration à Michel DARNAUD.

Madame Catherine SOUBEYRAND est nommée secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint, la réunion peut débuter.

Le compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 2 mars 2016 ne faisant l'objet d'aucune observation est adopté à l'unanimité.

#### Vote des taux d'imposition des taxes locales 2016 :

Après examen et simulation en Commission des Finances le 24 mars 2016, M. le Maire propose à l'assemblée d'appliquer une augmentation uniforme de 2% sur les taux des 3 taxes, à savoir :

- . Le taux de la Taxe d'Habitation passerait de 8,84% à 9,02% ;
- . Le taux de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties passerait de 13,83% à 14,11% ;
- . Le taux de la taxe Foncière sur les Propriétés non Bâties passerait de 91,39% à 93,22%.

Après discussion et rappel par M. le Maire de la baisse des dotations de l'Etat, de l'augmentation des charges liées entre autres aux mesures imposées (Temps d'Activités Périscolaires) et des investissements futurs (Amélioration Traitement Station d'Épuration, Création d'un City-Stade), cette augmentation des 3 taux est adoptée à l'unanimité.

#### Vote des budgets primitifs 2016 – Services général et Assainissement :

Présentation du budget général et du budget assainissement par Monsieur Laurent DESPORTES, comptable public (trésorier).

##### *Budget primitif 2016 – Service général :*

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité le budget primitif 2016 – Service Général qui s'équilibre en dépenses et en recettes, comme suit :

Section de fonctionnement :	571 485.00 €
Section d'investissement :	348 629.00 €

Subventions 2016 : 6 345 € sont affectés à l'article 6574 « Subventions aux associations ». Le Conseil Municipal approuve la liste des subventions proposée.

##### *Budget primitif 2016 – Service Assainissement :*

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité le budget primitif 2016 – Service Assainissement qui s'équilibre en dépenses et en recettes, comme suit :

Section d'exploitation :	54 448.00 €
Section d'investissement :	137 358.00 €

### **Projet d'agrandissement de l'atelier communal :**

Après étude des différents devis par la commission des travaux, le coût global des travaux (entrepreneurs et travaux en régie) est évalué à 35 641 € TTC. Accord du Conseil Municipal, à l'unanimité, pour l'exécution de cette opération qui sera réalisée en partie par des entreprises, l'autre partie sera effectuée par les agents communaux, dans le cadre de travaux en régie. Le Conseil Municipal charge M. le Maire de poursuivre la consultation des entreprises par procédure adaptée, afin que l'opération puisse débiter avant le 1<sup>er</sup> juillet 2016.

### **Compte-rendu réunion Conseil d'Ecole du 14 mars :**

A cette réunion, assistaient Catherine SOUBEYRAND, adjoint, et Huguette JOLIVET, conseillère, représentant la Municipalité, lesquelles donnent à l'assistance un résumé des principaux sujets abordés :

La Municipalité apprécie la décision prise par l'équipe enseignante d'accepter, dès la rentrée prochaine, les enfants âgés de moins de 3 ans.

En ce qui concerne les Temps d'Activités Périscolaires (TAP), la municipalité envisage la mise en place, lors de la rentrée scolaire 2016-2017, d'un système apportant plus de souplesse quant au planning d'inscription des enfants.

Cantine scolaire : le contrat signé avec SHCB arrive à échéance au 1<sup>er</sup> septembre 2016. En conséquence, la Municipalité se livre à une étude comparative avec d'autres prestataires, dans le but de pouvoir maintenir un service de qualité au meilleur coût.

### **Location logement communal Rue des Ecoles :**

Cet appartement du 1<sup>er</sup> étage du bâtiment scolaire qui a fait l'objet de quelques travaux (électricité, plomberie...) est actuellement disponible. Le loyer mensuel est fixé à 440 €, charges non comprises.

Toute personne intéressée peut s'adresser au secrétariat de mairie.

### **Convention de mise à disposition d'ouvrage et de servitude de passage - Lotissement Bourdin à Vernolet :**

Dans le cadre de la réalisation du lotissement Bourdin, sur les parcelles cadastrées ZA N° 44 et 91, lieu-dit Vernolet, la commune doit assurer la mise en place et l'entretien d'un poteau incendie alimenté par la retenue d'eau édifée par la famille Bourdin sur ses parcelles. Les travaux d'amenée d'eau de cette réserve au poteau d'incendie seront à la charge exclusive de la famille Bourdin. Cette convention concerne l'usage par la Mairie de la voie privée sur la propriété Bourdin menant à la retenue d'eau et la mise disposition au profit de la Mairie de la conduite d'eau, afin de permettre à la Commune d'exercer son devoir de sécurité publique.

### **Dépense à classer en section d'investissement :**

Le Conseil Municipal donne son accord pour classer la dépense relative à l'achat d'un meuble de salle de bain (253.90 € TTC), pour l'appartement communal Rue des Ecoles, en section d'investissement du budget général 2016, au compte 21 « Immobilisations corporelles ».

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h45.

VION, le 05 avril 2016.

Le Maire,

Michel DARNAUD

